



CRC-012M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029
VERSION RÉVISÉE

AOÛT 2025



Mémoire

Planification pluriannuelle
de l'immigration 2026-2029

 Chambre de commerce et
d'industrie du **Grand Lévis**

 **ACCCA**
Alliance des Chambres
de commerce de
Chaudière-Appalaches

Table des matières

Introduction		3
Enjeux régionaux et rôle des flux migratoires		5
Analyse des orientations gouvernementales		7
Orientation 1	Maintenir et optimiser le recours aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants internationaux	7
Orientation 2	Adopter un scénario ambitieux pour les seuils d'immigration permanente et le régionaliser	9
Orientation 3	Optimiser la francisation des travailleurs étrangers grâce à des approches innovantes et partenariales	10
Orientation 4	Prioriser les personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec	12
Orientation 5	Maintenir une proportion élevée d'immigration économique et mieux l'arrimer aux besoins régionaux	13
Recommandations		14
Conclusion		16



Introduction


La Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis (CCIGL), en collaboration avec l'Alliance des chambres de commerce de Chaudière-Appalaches (ACCCA), soumet le présent mémoire dans le cadre de la consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029.

La CCIGL est le plus important réseau de gens d'affaires du territoire de Chaudière-Appalaches. L'organisation regroupe 1200 membres et par son dynamisme, contribue activement au développement de la sphère socio-économique de son milieu. Forte de plus de 150 ans d'histoire, elle mobilise, soutient et représente sa communauté d'affaires en s'appuyant sur des valeurs d'authenticité, d'engagement et de leadership positif. La CCIGL est également membre de l'ACCCA, qui regroupe l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie présentes sur le territoire régional. Sa mission consiste à assurer une concertation efficace entre les milieux d'affaires de la région et à défendre des positions communes dans les grands dossiers ayant un impact sur le développement socio-économique de Chaudière-Appalaches.

La région de Chaudière-Appalaches se classe au septième rang des régions les plus peuplées du Québec¹. Son produit intérieur brut (PIB) atteignait 23,8 milliards de dollars en 2022, soutenu par une croissance annuelle moyenne de 6,2 % entre 2017 et 2022, l'une des plus dynamiques parmi les régions administratives de la province². Elle se distingue par son dynamisme entrepreneurial, son taux de croissance soutenu et la diversification de son économie, notamment dans les secteurs de la fabrication, de l'agroalimentaire, de la construction navale, des services publics et des technologies.

¹Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, *Portrait économique des régions du Québec*, édition 2024, p. 9

²Ibid, p. 17



Cette vitalité s'accompagne toutefois de défis structurels qui freinent son plein potentiel : la rareté persistante de la main-d'œuvre, l'insuffisance de logements abordables, la pénurie de travailleurs qualifiés et les difficultés croissantes à recruter dans les secteurs spécialisés comme dans les postes essentiels non spécialisés. D'autant plus que la région est représentée à plus de 53 % d'entreprises comptant 1 à 4 employés³, les enjeux de main-d'œuvre sont majeurs pour ces micro-entreprises.

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre de la consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029. Il vise à faire valoir la réalité des entreprises de la région face aux tensions du marché du travail, à documenter les besoins concrets des employeurs en matière de recrutement et à proposer des ajustements aux orientations gouvernementales afin d'assurer une meilleure adéquation entre les politiques publiques et les capacités régionales d'accueil, de formation et d'intégration des personnes immigrantes.

³Ibid, p. 42

Enjeux régionaux et rôle des flux migratoires

Le marché du travail de Chaudière-Appalaches illustre un paradoxe structurel : les indicateurs globaux sont parmi les plus favorables au Québec, mais les entreprises peinent à recruter.

Avec un taux de chômage moyen de 2,8 % en 2024 et un taux de postes vacants de seulement 2,2 %, le plus bas de la province et un des plus bas au pays, le marché apparaît saturé⁴. Ce faible taux de postes vacants ne traduit pas une absence de besoins, mais plutôt l'incapacité du tissu économique régional à croître davantage faute de main-d'œuvre disponible. À cet égard, les données récentes démontrent qu'en Chaudière-Appalaches, 188 professions sur les 512 recensées sont en léger ou total déficit de main-d'œuvre pour la période 2024-2028, incluant 168 professions dont le statut n'a pas été publié⁵. Dans un tel contexte, les leviers migratoires, qu'ils soient temporaires, étudiants ou permanents, deviennent les seuls outils réellement mobilisables pour répondre aux besoins économiques. Restreindre ces mécanismes aurait pour effet direct de freiner la croissance des entreprises, de compromettre la réalisation de projets stratégiques, et de fragiliser la vitalité de plusieurs MRC.

Profil économique et secteurs clés

Les activités économiques de la région sont fortement ancrées dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre. En Beauce et dans les Appalaches, l'économie repose à plus de 30 % sur l'industrie manufacturière. Le secteur agroalimentaire y occupe également une place majeure, la région consacrant 67 % de son territoire à la zone agricole, ce qui la place au quatrième rang des régions administratives du Québec à cet égard⁶. À Lévis, le chantier maritime Davie constitue un pôle industriel majeur, auquel s'ajoutent des sièges sociaux d'entreprises œuvrant dans les domaines de l'assurance, des technologies de l'information et de la finance. La transformation du bois, la construction, le transport et les services publics, notamment dans les soins de santé et l'éducation, complètent ce tissu économique dense.

⁴Institut de la statistique du Québec, « Les postes vacants au Québec par trimestres », 19 juin 2025. Consultation en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre>

⁵Gouvernement du Québec, *Information sur le marché du travail*, « État d'équilibre du marché du travail, édition 2024, p. 18

⁶L'union de producteurs agricoles, « L'agriculture au Québec », Consultation en ligne : <https://www.upa.qc.ca/citoyen/apprendre/lagriculture-au-quebec>

Rôle croissant de l'immigration temporaire

Pour soutenir leurs opérations, les entreprises ont de plus en plus recours à l'immigration temporaire. En 2024, Chaudière-Appalaches comptait 5 905 permis de travail temporaires⁷ et 1 920 permis d'études⁸, ce qui représente plus de 8 % des titulaires de permis de travail valides au Québec. Cette réalité illustre à quel point les flux migratoires jouent un rôle central dans le fonctionnement quotidien de l'économie régionale. Selon un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) réalisé à l'hiver 2025, 64 % des entreprises du Québec affirment qu'elles perdraient des contrats ou devraient réduire leur production si elles ne pouvaient maintenir leurs travailleurs étrangers temporaires. La région de Chaudière-Appalaches n'en fait vraisemblablement pas exception.

Le défi est d'autant plus grand que la région doit composer avec d'importants obstacles à l'attractivité et à la rétention. La rareté de logements abordables dans plusieurs MRC limite la capacité des milieux à accueillir de nouveaux arrivants, tandis que l'accès inégal aux services de francisation et d'intégration rend difficile l'inclusion durable des travailleurs et de leurs familles. Pour les PME, l'absence de ressources internes et la méconnaissance des outils disponibles pour soutenir ces démarches représentent un frein supplémentaire. Ce contexte exige des politiques souples, adaptées, et ancrées dans la réalité des milieux.

Contribution des établissements d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle jouent également un rôle structurant dans cette dynamique régionale. Le campus de l'UQAR à Lévis, les cégeps de Lévis, de Thetford, de Beauce et les nombreux centres de formation professionnelle (CFP) accueillent chaque année des centaines d'étudiants internationaux. Ces derniers contribuent directement à la vitalité économique des villes et villages, et forment un bassin de talents qualifiés et souvent désireux de s'établir de façon permanente. Toutefois, l'incertitude réglementaire, combinée à la fermeture temporaire du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), freine leur intégration à long terme. Comme l'indique la FCCQ, ce gel du PEQ mine l'attractivité du Québec et prive les employeurs d'un levier essentiel pour la rétention de diplômés formés ici.

⁷Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *La planification de l'immigration au Québec pour la période de 2026-2029*, « Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec », p.99

⁸Ibid, p. 120



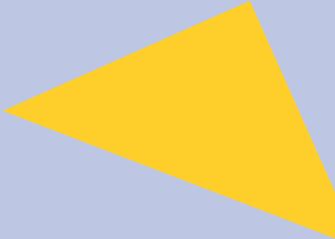

Analyse des orientations gouvernementales

Orientation 1

Maintenir et optimiser le recours aux travailleurs étrangers temporaires et aux étudiants internationaux

Le gouvernement envisage une réduction progressive d'environ 13 % du nombre de titulaires de permis temporaires d'ici 2029, soit une diminution de 10 % pour les travailleurs étrangers temporaires (TET) et de 14 % pour les titulaires de permis d'études. En Chaudière-Appalaches, où plus de 5 900 permis de travail temporaires et 1 920 permis d'études étaient en vigueur en 2024 – représentant à eux seuls plus de 8 % des permis de travail délivrés à l'échelle provinciale – une telle réduction signifierait la perte d'environ 590 travailleurs étrangers et 269 étudiants internationaux. Or, ces personnes occupent des postes pour lesquels aucun travailleur local n'est disponible, conformément aux exigences des évaluations d'impact sur le marché du travail (EIMT). Leur départ ne libérerait donc aucun emploi, mais viendrait gonfler un nombre de postes vacants déjà critique.

Avec un taux de chômage parmi les plus faibles au Canada, la région ne dispose d'aucun bassin local pour combler ces pertes. Les postes supplémentaires ainsi créés seraient extrêmement difficiles, voire impossibles à pourvoir à court terme, ce qui affecterait directement la capacité de production des entreprises, particulièrement dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme l'agroalimentaire, la transformation du bois, la construction, la santé, l'éducation et les métiers spécialisés. Plusieurs entreprises pourraient être contraintes de ralentir leurs activités, de perdre des contrats, de reporter des investissements, voire de fermer. Du côté des établissements d'enseignement, une baisse marquée du nombre d'étudiants internationaux mettrait en péril l'équilibre financier des cégeps et du campus de l'UQAR, menaçant la viabilité de certains programmes, particulièrement aux cycles supérieurs.




Dans ce contexte, la CCIQL s'oppose à toute réduction des seuils liés aux TET et aux étudiants internationaux. Au contraire, ces catégories doivent suivre, voire accompagner, la demande exprimée par les employeurs. Les étudiants internationaux représentent une main-d'œuvre précieuse, déjà intégrée culturellement et linguistiquement, formée selon les standards québécois, et constituent un bassin naturel pour l'immigration permanente, en particulier dans les régions qui cherchent à renforcer leur relève de main-d'œuvre qualifiée.

La CCIQL recommande la mise en place d'un moratoire immédiat sur toute nouvelle restriction visant les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux dans les régions à faible taux de chômage comme Chaudière-Appalaches, ainsi que le rétablissement du seuil de 20 % de TET à bas salaire afin de garantir un approvisionnement adéquat en main-d'œuvre dans les secteurs critiques. Il est tout aussi essentiel de mettre fin au gel du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), pour permettre aux étudiants étrangers de s'intégrer durablement au marché du travail et de favoriser leur transition vers la résidence permanente. Toute politique de réduction du nombre d'étudiants étrangers devrait expressément exclure les régions dont l'offre de formation professionnelle et universitaire repose en partie sur cette clientèle stratégique.

Pour optimiser l'impact de ces arrivées, il faut favoriser l'attraction et la rétention des étudiants internationaux en lien direct avec les besoins régionaux, en valorisant particulièrement la formation professionnelle et les programmes menant aux professions en pénurie. Les quotas d'admission devraient être alignés sur les besoins spécifiques des régions, plutôt que sur les volumes historiques de CAQ délivrés, afin de soutenir les programmes d'études stratégiques et de répondre aux besoins du marché local. Il importe aussi de protéger les formations menant à des professions en déficit de main-d'œuvre, en particulier celles qui sont réglementées et où la diplomation au Québec facilite grandement l'accès à l'emploi. Enfin, la réintroduction de l'exemption aux quotas pour les TET à bas salaire dans les professions admissibles au traitement simplifié demeure incontournable pour répondre rapidement aux besoins urgents et réduire le fardeau administratif des employeurs.

La réussite de cette orientation repose sur une planification prévisible, la stabilité des règles, la communication claire des critères et délais, ainsi qu'un accompagnement de proximité pour soutenir les entreprises, notamment les PME, dans leurs démarches d'immigration. En maintenant un niveau adéquat de TET et d'étudiants internationaux, et en arrimant leur recrutement aux besoins réels du marché du travail, Chaudière-Appalaches pourra sécuriser ses chaînes d'approvisionnement, préserver sa compétitivité et soutenir la croissance durable de ses communautés.



Orientation 2

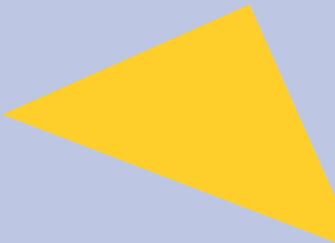

Adopter un scénario ambitieux pour les seuils d'immigration permanente et le régionaliser

Le gouvernement propose trois scénarios distincts pour le nombre annuel d'admissions de résidents permanents au Québec, lesquels représentent une réduction par rapport aux niveaux observés entre 2019 et 2024. Ces scénarios envisagent respectivement 25 000, 35 000, ou 45 000 admissions par année, ce qui correspond à des diminutions respectives de 50 %, 30 % et 10 % par rapport aux volumes antérieurs. En 2024, le Québec a accueilli plus de 59 000 nouveaux résidents permanents, mais il est important de souligner que seulement 1 748 personnes ont immigré en Chaudière-Appalaches, soit 2,9 % de ce total, alors que cette région représente 5 % de la population provinciale. Cette proportion moindre illustre déjà un déséquilibre régional important dans la répartition des flux migratoires.

En appliquant ces scénarios à la région, on peut estimer que le nombre annuel d'immigrants permanents accueillis en Chaudière-Appalaches varierait entre 740 dans le scénario le plus restrictif, 1 036 dans le scénario intermédiaire, et 1 333 dans le scénario le plus ambitieux. Ces niveaux sont largement insuffisants pour répondre aux besoins démographiques et économiques de Chaudière-Appalaches et doivent être analysés à la lumière des besoins démographiques et économiques spécifiques à la région. En effet, la croissance naturelle de la population ne suffit plus à compenser le vieillissement démographique et les départs, ce qui accentue les besoins en main-d'œuvre. Le taux net de migration inter-régionale qui se situe à 0,59 % dans les cinq dernières années ne répond pas à l'enjeu non plus. De plus, selon les projections du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), près de 24 % de l'offre de travail disponible au Québec d'ici 2033 dépendra directement de l'immigration permanente.

Ainsi, une réduction marquée des seuils d'admission risquerait de compromettre sérieusement la capacité de la région à combler ses besoins en main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, et par conséquent, d'entraver la croissance économique régionale.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) recommande d'accueillir 90 000 immigrants permanents la première année, puis 60 000 annuellement, afin de soutenir la productivité, la croissance économique et la vitalité des régions. Le gouvernement du Québec devrait s'aligner sur cette trajectoire, tout en régionalisant les admissions selon les besoins économiques et démographiques réels. Pour Chaudière-Appalaches, cela implique de répartir les nouveaux arrivants en tenant compte des besoins spécifiques de chaque territoire, des priorités locales en matière de développement économique, de la dynamique démographique propre à chaque MRC, ainsi que des enjeux liés à la disponibilité et à la qualification de la main-d'œuvre.



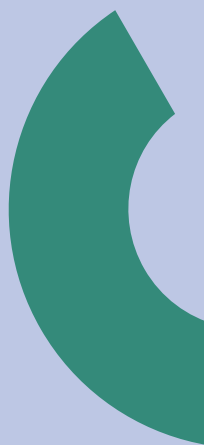
Cette approche, à la fois ambitieuse et réaliste, permettrait d'assurer un flux suffisant de nouveaux arrivants afin de répondre aux pénuries de main-d'œuvre qui touchent aussi bien les secteurs qualifiés que non qualifiés, tout en maintenant la capacité d'intégration des communautés et des services publics.

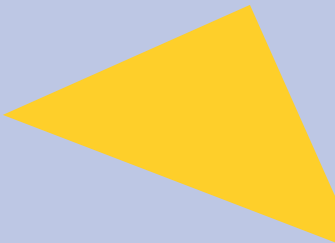

Évidemment, cette politique doit également s'appuyer sur des mécanismes qui garantissent la prévisibilité et la stabilité des seuils, afin de mettre fin à l'improvisation et de permettre aux employeurs, aux établissements d'enseignement et aux collectivités d'anticiper et de planifier efficacement leurs actions de recrutement, de formation et d'intégration. Dans le contexte actuel, où le besoin de main-d'œuvre est criant, l'absence de vision claire affecte directement la productivité des entreprises, fragilise les chaînes d'approvisionnement et pénalise l'ensemble des fournisseurs. Si rien n'est fait, plusieurs entreprises n'auront d'autre choix que de réduire leurs activités, fermer leurs portes ou même quitter la province. En privilégiant une trajectoire stable et cohérente, le Québec renforcerait sa capacité à attirer et à retenir les talents, à soutenir la compétitivité de ses entreprises et à préserver la vitalité économique et sociale de toutes ses régions, y compris celles en situation de plein emploi comme Chaudière-Appalaches.

Orientation 3

Optimiser la francisation des travailleurs étrangers grâce à des approches innovantes et partenariales

La maîtrise du français constitue une condition essentielle pour assurer l'intégration socio-économique durable des nouveaux arrivants et leur participation active à la vie collective. Pour atteindre l'objectif gouvernemental de 75 % de connaissance du français à l'admission, il est impératif d'aller au-delà d'une approche uniforme et centralisée. Les réalités régionales, sectorielles et les différents statuts migratoires doivent guider l'offre de francisation afin de maximiser l'impact sur l'intégration professionnelle et sociale. Selon les secteurs d'activité, la durée de séjour et le type de statut migratoire, les besoins et conditions d'intégration varient considérablement. Par exemple, dans des secteurs comme l'agriculture, où une part importante de la main-d'œuvre étrangère est présente de manière saisonnière, il serait pertinent d'adapter les exigences linguistiques à la durée de présence sur le territoire et aux tâches à accomplir.





La francisation doit être rendue plus accessible, agile et adaptée aux réalités du marché du travail. Cela implique d'offrir des services en entreprise, à distance avant l'arrivée, ou encore via des programmes sectoriels intégrant la terminologie technique et les codes propres à chaque profession, particulièrement dans les secteurs réglementés comme la santé et les métiers spécialisés. Il est également nécessaire de maintenir et développer les ententes avec les établissements d'enseignement à l'international pour amorcer l'apprentissage avant l'arrivée, garantissant ainsi une continuité linguistique dès l'embauche.

Une approche publique-privée structurée est à privilégier pour pallier le manque d'agilité observé dans l'offre actuelle. En ce sens, le gouvernement devrait non seulement élargir l'accès aux services de Francisation Québec, mais aussi collaborer avec des fournisseurs privés spécialisés, en encourageant activement les employeurs à investir dans la formation linguistique. Des leviers fiscaux, tels que des crédits d'impôt et subventions ciblées, permettraient aux entreprises, notamment les PME, de financer plus facilement des formations adaptées à leurs besoins.

La diversité des méthodes pédagogiques doit également être au cœur de cette stratégie : apprentissage hybride, modules en ligne interactifs, outils d'intelligence artificielle, applications mobiles, réalité virtuelle pour simuler des contextes de travail, et accompagnement personnalisé pour mesurer les progrès. L'objectif n'est pas uniquement linguistique, mais aussi économique : une francisation réussie réduit les délais d'intégration en emploi, accroît la productivité, renforce la rétention et consolide la compétitivité régionale dans un contexte de concurrence internationale pour attirer les talents.

La CCIQL n'est pas en désaccord avec l'objectif global d'atteindre une forte proportion de francophones parmi les nouveaux arrivants et de favoriser l'apprentissage du français auprès des résidents non permanents, à condition que l'application de cette exigence ne repose pas sur une approche uniforme. Une mise en œuvre différenciée, tenant compte des réalités régionales et sectorielles, est essentielle pour assurer un arrimage efficace avec les besoins du marché du travail. En Chaudière-Appalaches, où l'ancrage linguistique est un élément central de la vie communautaire et professionnelle, la maîtrise du français n'est pas seulement un atout : elle est la clé du succès de l'intégration. C'est elle qui permet aux nouveaux arrivants de participer pleinement à la société, de s'intégrer durablement aux milieux de travail et de contribuer pleinement au développement économique et social de la région.

Orientation 4

Prioriser les personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec

Le gouvernement souhaite que 63 à 66 % des admissions à la résidence permanente proviennent de personnes déjà présentes sur le territoire québécois à titre temporaire, notamment les travailleurs étrangers et les étudiants internationaux.

Cette orientation est particulièrement pertinente pour les régions comme Chaudière-Appalaches, où les besoins en main-d'œuvre demeurent élevés et où la rétention de talents déjà intégrés représente une stratégie à fort rendement. Les travailleurs temporaires sont souvent en emploi depuis plusieurs années, parlent français, connaissent bien les milieux de travail et répondent à des besoins concrets des employeurs. De leur côté, les étudiants internationaux formés au Québec présentent un fort potentiel de rétention : ils sont jeunes, qualifiés, socialement intégrés et, dans une large proportion, souhaitent s'établir durablement dans leur communauté d'accueil.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de rappeler la recommandation formulée à l'orientation 1, soit de ne pas réduire le nombre d'étudiants internationaux. Maintenir ce bassin est fondamental pour assurer une relève d'immigrants permanents compétents et enracinés dans leur milieu. Pour maximiser cet avantage, la priorité doit être accordée au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) - Volet travailleurs pour les emplois en région dans les rondes d'invitation du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Ce programme consolide la rétention des talents qualifiés là où ils sont le plus nécessaires, en valorisant l'expérience professionnelle acquise localement.

Le PEQ - Volet diplômés doit également être maintenu, mais balisé par l'identification de diplômes spécifiques correspondant aux besoins du marché du travail à moyen et long terme, notamment pour les professions prioritaires ou en déficit. Il est par ailleurs crucial de ne pas changer les règles en cours de parcours : les formations reconnues comme prioritaires devraient conserver ce statut pendant toute la durée des études, afin de préserver la confiance des étudiants internationaux dans le système québécois.

Il ne faut pas perdre de vue l'importance d'accroître l'attractivité des régions dès l'étranger pour constituer un bassin de candidats adaptés aux besoins régionaux. Cela passe par des campagnes de promotion ciblées, le renforcement du rôle des Directions des services d'immigration (DSI) à l'étranger pour mieux promouvoir des territoires comme Chaudière-Appalaches, et la multiplication des partenariats avec des organismes crédibles afin d'assurer un recrutement éthique et efficace. De plus, la conclusion d'arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles pour des métiers réglementés en forte demande faciliterait l'intégration rapide et efficace des nouveaux arrivants dans les milieux de travail régionaux.

Enfin, il est essentiel de garantir la stabilité des règles et des délais de traitement, afin de permettre aux employeurs et aux personnes immigrantes de planifier leur avenir avec prévisibilité.



Orientation 5

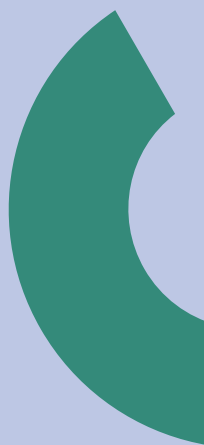
Maintenir une proportion élevée d'immigration économique et mieux l'arrimer aux besoins régionaux

Le gouvernement prévoit de maintenir une part majoritaire d'immigration économique dans les admissions permanentes, soit plus de 60 %, afin de soutenir le développement économique par l'arrivée de talents répondant aux besoins du marché du travail. Cette orientation est essentielle pour Chaudière-Appalaches, où l'économie manufacturière, le secteur agroalimentaire, les métiers spécialisés et plusieurs autres domaines stratégiques sont en tension.

Pour maximiser les retombées économiques et régionales de cette immigration, il est nécessaire d'aller au-delà des volumes et d'assurer un meilleur arrimage avec les besoins sectoriels et territoriaux. Cela implique notamment de créer, dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), des rondes d'invitation spécifiques pour les personnes en statut temporaire déjà établies en région. En ciblant les travailleurs et étudiants internationaux déjà intégrés, maîtrisant le français et occupant des emplois en demande, on consolide la rétention et on réduit la dépendance au recrutement international constant, tout en assurant la stabilité des entreprises locales.

Par ailleurs, il est important de reconnaître que l'immigration économique ne se limite pas à combler des postes salariés. Les entrepreneurs internationaux représentent un levier de développement et d'innovation particulièrement pertinent dans un contexte où la relève d'entreprises locales ne suffira pas à répondre aux besoins. Le soutien à ces entrepreneurs doit passer par une offre d'accompagnement de proximité adaptée à la réalité des projets, qu'il s'agisse de démarrage, d'innovation ou de reprenariat. La mobilisation d'incubateurs et d'accélérateurs régionaux certifiés, la mise à disposition de ressources spécialisées et la promotion active des opportunités de reprise d'entreprises en région sont essentielles pour maximiser l'impact de ces projets d'affaires.

La CCIGL appuie fermement la volonté de maintenir une forte proportion d'immigration économique dans les admissions permanentes. En misant sur une immigration économique arrimée aux réalités du terrain, en valorisant les talents déjà présents et en soutenant activement les entrepreneurs internationaux, Chaudière-Appalaches et l'ensemble du Québec peuvent non seulement répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, mais aussi renforcer leur compétitivité, stimuler l'innovation et assurer la vitalité économique à long terme.



Recommandations

À la lumière des enjeux spécifiques de Chaudière-Appalaches, la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis, appuyée par l'Alliance des chambres de commerce de la Chaudière-Appalaches, formule les recommandations suivantes dans le cadre de la planification de l'immigration 2026-2029 :

1. Maintenir et optimiser le recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET) et aux étudiants internationaux

- › Imposer un moratoire immédiat sur toute nouvelle restriction visant les TET et les étudiants internationaux dans les régions à faible taux de chômage comme Chaudière-Appalaches.
- › Rétablir le seuil de 20 % de TET à bas salaire pour les secteurs critiques.
- › Mettre fin au gel du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) afin de faciliter la transition vers la résidence permanente des étudiants étrangers et travailleurs expérimentés.
- › Aligner les quotas d'admission sur les besoins régionaux plutôt que sur les volumes historiques de CAQ délivrés.
- › Protéger les formations menant à des professions en déficit de main-d'œuvre, particulièrement celles réglementées.
- › Réintroduire l'exemption aux quotas pour les TET à bas salaire dans les professions admissibles au traitement simplifié.

- › Garantir la stabilité des règles et des délais et offrir un accompagnement de proximité, notamment pour les PME.

2. Adopter un scénario ambitieux pour les seuils d'immigration permanente et le régionaliser

- › Fixer des seuils autour de 90 000 immigrants permanents la première année, puis 60 000 annuellement, avec ajustements annuels selon les besoins économiques et démographiques des territoires, ce qui permettrait de soutenir la productivité, la croissance économique et la vitalité des régions.
- › Assurer à la région de la Chaudière-Appalaches une part proportionnelle à son poids économique et corriger le déséquilibre actuel dans la répartition.
- › Mettre en place une politique de régionalisation précise et stable, permettant aux employeurs, établissements d'enseignement et collectivités de planifier à moyen et long terme.

3. Optimiser la francisation grâce à des approches innovantes et partenariales

- › Offrir des services en entreprise, à distance avant l'arrivée, et via des programmes sectoriels intégrant la terminologie technique et les codes propres à chaque profession.
- › Maintenir et développer les ententes avec les établissements d'enseignement à l'international pour amorcer la francisation avant l'arrivée.
- › Mettre en place une approche publique-privée structurée, incluant des crédits d'impôt et subventions ciblées pour les employeurs.
- › Diversifier les méthodes pédagogiques (hybride, en ligne interactif, IA, réalité virtuelle) et mesurer l'impact en termes d'intégration professionnelle.

4. Prioriser les personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec

- › Ne pas réduire le nombre d'étudiants internationaux pour préserver ce bassin stratégique.
- › Prioriser le PEQ - Volet travailleurs pour les emplois en région dans les rondes du PSTQ.
- › Maintenir le PEQ - Volet diplômés, balisé par l'identification de diplômes correspondant aux besoins du marché du travail, avec gel du statut prioritaire durant toute la formation.
- › Accroître l'attractivité des régions dès l'étranger par des campagnes ciblées, le rôle renforcé des DSI et des accords de reconnaissance mutuelle pour les métiers réglementés en forte demande.

5. Maintenir une proportion élevée d'immigration économique et mieux l'arrimer aux besoins régionaux

- › Créer des rondes d'invitation spécifiques dans le PSTQ pour les travailleurs et étudiants internationaux déjà établis en région.
- › Reconnaître et soutenir le rôle des entrepreneurs internationaux par un accompagnement de proximité, l'accès à des incubateurs et accélérateurs certifiés, et la promotion active du entrepreneuriat et de l'innovation en région.



Conclusion

Dans un contexte économique où la rareté de main-d'œuvre, le vieillissement démographique et les ambitions de croissance des entreprises se conjuguent, l'immigration constitue pour la Chaudière-Appalaches un levier stratégique et indispensable. Les mesures actuellement envisagées par le gouvernement, notamment la réduction des seuils de résidents temporaires et permanents, risqueraient d'amplifier les pénuries de main-d'œuvre et de fragiliser la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les secteurs névralgiques pour l'économie régionale.

Les propositions présentées dans ce mémoire visent à orienter la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 vers une approche ambitieuse, prévisible et équitable, alignée sur les réalités économiques et démographiques des territoires. Cela passe par : le maintien et l'optimisation des bassins de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants internationaux, l'adoption de seuils d'immigration permanente suffisamment élevés et régionalisés, l'implantation d'approches innovantes de francisation, la priorisation des personnes déjà intégrées au marché du travail québécois, et le renforcement de l'immigration économique arrimée aux besoins locaux.

La Chambre de commerce et d'industrie du Grand Lévis réitère que seule une politique d'immigration différenciée, conçue en dialogue étroit avec les acteurs économiques et communautaires, permettra de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, préserver la vitalité des milieux, soutenir l'innovation et assurer la prospérité durable des régions comme Chaudière-Appalaches. Miser sur une immigration bien calibrée, stable et adaptée est non seulement une réponse aux enjeux actuels, mais un investissement déterminant dans l'avenir du Québec.



Chambre de commerce et
d'industrie du **Grand Lévis**



ACCCA
Alliance des Chambres
de commerce de
Chaudière-Appalaches